

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **8 novembre** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **2 novembre** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire**.

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Eric LAZARD, Gaëlle PETIT-JEAN, Victoria CESAR, Adeline GIRARD, Sandra ACHOUR, Catherine GIACOMETTI, Michaël RAFFORT, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Florence SURELLE (pouvoir donné à Thibaud FALCOZ), Emilie RAFFORT, Maxime BRUN,

En exercice	19
Présents	16
Suffrages exprimés	17
Vote pour	17
Vote contre	0

Vente de l'appartement communal Immeuble Le Creux de l'Ours

DÉLIBÉRATION N° 146/2022

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°125/2021 en date du 10 août 2021, il a été décidé de mettre en vente quatre logements communaux, à savoir :

- Boulevard B17
- Creux de l'Ours B25
- Lac Blanc B4
- Plein Soleil 1012

Dans ce cadre, les agences immobilières de la Commune ont été sollicitées pour vendre ces logements.

Une proposition d'achat pour l'appartement B25 immeuble Le Creux de l'Ours a été transmise à la collectivité par l'agence FONCIA le 26 septembre 2022 pour une vente à Monsieur Arthur Lévesque au prix de vente net vendeur de 186 800€.

Compte tenu que Monsieur LEVESQUE a démontré un intérêt certain à l'achat de ce bien puisqu'il avait précédemment déposé une offre, il est proposé d'acter la vente de cet appartement à ce dernier.

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et suivants,*
- *Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,*
- *Vu l'avis favorable de la commission permanente du 26 avril 2021 sur la vente de certains appartements communaux,*

- Vu l'avis favorable de la commission permanente du 5 juillet 2021 sur les prix de vente des appartements communaux,
- Vu la délibération n°125/2021 en date du 10 août 2021 approuvant la vente de quatre logements communaux,
- Vu la proposition d'achat signée en date du 5 octobre 2022 avec Monsieur Arthur LEVESQUE via l'agence FONCIA,
- Vu l'information à la commission permanente du 3 octobre 2022 sur l'offre d'achat de l'appartement B25 immeuble Le Creux de l'Ours.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente de l'appartement B25 situé dans l'immeuble Le Creux de l'Ours,
- APPROUVE le prix de vente net vendeur énoncé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et l'acte de vente s'y rapportant.

Transmission : service patrimoine

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN

